



Conseil Electoral Provisoire

AVIS

ENREGISTREMENT DES GROUPEMENTS ET REGROUPEMENTS DE PARTIS POLITIQUES **AGRÉÉS**

Le Conseil Electoral Provisoire (CEP) informe la presse en général et les partis politiques agréés en particulier, qu'il procède, **du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2026**, à l'enregistrement des groupements de partis politiques et, du mercredi 22 au lundi 27 juillet 2026, à celui des regroupements de partis politiques, en application des dispositions de l'article 128 du Décret électoral du 2 juin 2026.

Au moment de l'enregistrement, la personne déléguée, dûment autorisée de chaque groupement ou regroupement de Partis politiques est invitée à se présenter, au bureau central du CEP, de 9 h am à 5 h pm, munie des pièces suivantes :

1. L'original de l'acte constitutif notarié du groupement ou regroupement de partis politiques agréés, ses statuts et ses objectifs ;
2. L'original du document notarié faisant état de l'accord concernant l'utilisation d'un emblème unique pour le groupement ou regroupement de partis politiques ;
3. Les sigle, emblème et couleurs adoptés pour l'identification du groupement ou regroupement de partis politiques ;
4. L'original du procès-verbal notarié désignant un représentant légal pour le groupement ou le regroupement de partis politiques ;
5. La copie en couleur de la carte NINU valide du représentant du groupement ou du regroupement de partis politiques.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Pétion-ville, le 9 juillet 2026.-

Pour authentification : (509) 4420-6006.-

